

2 9 S E P T E M B R E 2 0 2 5

Le paracétamol, l'autisme et la politique !



Chronique

Revue de presse

P h a r m a c i e . m a

21 ans au service de la pharmacie

Le paracétamol, l'autisme et la politique !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Donald Trump est connu pour ses déclarations choc. Mais en affirmant, lors d'une conférence qui s'est tenue lundi dernier, qu'un lien existerait entre la prise de paracétamol pendant la grossesse et l'autisme, il a déclenché une tempête bien au-delà des frontières américaines. Le président américain a même annoncé vouloir modifier les recommandations de la FDA et déconseiller ce médicament au premier trimestre de grossesse, sauf en cas de forte fièvre. Un point de vue que soutient son ministre de la Santé, Robert Kennedy Jr., connu pour ses positions controversées sur la vaccination.



L'Association américaine des gynécologues, tout comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), remettent en question les propos du président américain en rappelant qu'aucune étude sérieuse n'a démontré de lien de causalité entre l'utilisation prudente du paracétamol et les troubles du développement. Au contraire, les études les plus robustes, menées en Suède et au Japon, montrent que lorsque les facteurs socio-économiques et familiaux sont correctement pris en compte, le lien entre le paracétamol et l'autisme disparaît.

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM, France) a rappelé dans un point d'information du 25 septembre que les nombreuses données portant sur les femmes enceintes ne montrent pas de risque de toxicité fœtale ou néonatale, que ce soit chez le fœtus en développement ou chez le nouveau-né. Elle précise toutefois qu'en cas de besoin, le paracétamol doit être utilisé à la dose efficace la plus faible, pendant la durée la plus courte possible et avec la fréquence la plus réduite possible.

Pourtant, dans la même conférence, Trump a vanté les mérites de la leucovorine dans la prise en charge de l'autisme. Il a présenté

ce traitement utilisé en oncologie comme une piste thérapeutique. Certes, de petites études exploratoires ont montré des améliorations du langage chez certains enfants, mais les chercheurs ne peuvent préconiser ce traitement qu'après l'avoir validé par des essais cliniques de grande ampleur. Malgré cela, la Maison-Blanche presse déjà la FDA de reconnaître son potentiel.

Cette manière de court-circuiter la science inquiète profondément la communauté médicale, qui craint que des femmes enceintes renoncent à traiter une fièvre ou une douleur, mettant ainsi leur santé et celle du fœtus en danger. Elle redoute également que des parents d'enfants autistes se tournent vers des traitements non validés, au détriment de prises en charge éprouvées. Plusieurs experts dénoncent une approche avant tout politique, visant à flatter des électeurs sensibles aux discours de défiance envers les institutions médicales.

Face à cette polémique, l'OMS a réagi fermement le 24 septembre 2025. Elle a rappelé qu'aucun lien n'existe entre paracétamol et autisme, ni entre vaccins infantiles et ce trouble. Depuis 1999, les experts indépendants mandatés par l'organisation confirment que ni le thiomersal, ni l'aluminium contenus dans certains vaccins, ni l'acétaminophène ne provoquent de troubles neurodéveloppementaux. L'OMS rappelle aussi que les calendriers vaccinaux, issus de protocoles rigoureux, ont permis de sauver 154 millions de vies en cinquante ans.

Dans ce brouhaha politico-médical, 62 millions de personnes dans le monde vivent avec un trouble du spectre autistique. Les causes en restent complexes et multifactorielles, mêlant génétique, environnement et facteurs encore mal maîtrisés. On déplore que de telles déclarations, qui détournent l'attention publique en désignant de faux coupables, ne rendent service ni aux malades ni à la recherche.

Pour conclure, et en brandissant des hypothèses non vérifiées comme des vérités établies, Trump et Kennedy Jr. prennent le risque de discréditer les autorités sanitaires et de brouiller le message scientifique. La médecine exige patience, rigueur et humilité devant des questions aussi complexes que l'autisme.

MEDICAMENT.MA - APPLI

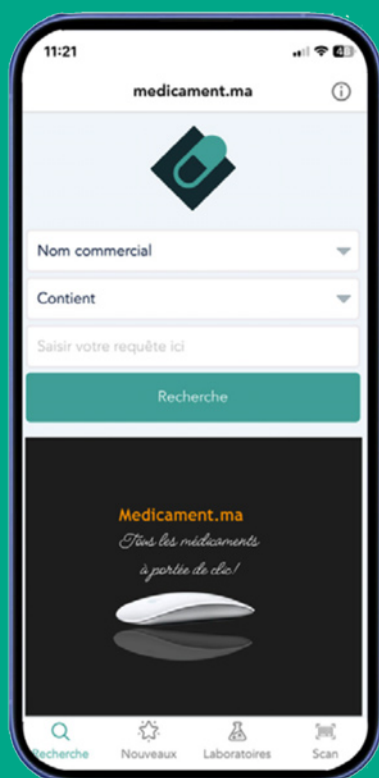
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien



Nouvelle dynamique et leadership féminin à la tête de la FMIP

La Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques (FMIP) vient d'ouvrir un nouveau chapitre. Lors de sa dernière Assemblée générale, la Fédération a procédé au renouvellement de son Bureau et, pour la première fois de son histoire, confié sa présidence à une femme. Il s'agit de Yasmine Lahlou Filali, Pharmacienne responsable et Directrice Générale des laboratoires Pharma 5.

Cette élection, hautement symbolique, illustre la volonté de la FMIP de promouvoir une gouvernance plus inclusive et collégiale dans un secteur stratégique, vital pour la sécurité sanitaire et le développement économique du pays.

Le nouveau Bureau rassemble plusieurs figures majeures de l'industrie pharmaceutique nationale. Lamia Tazi (Sothema)



Mme Yasmine Lahlou-Filali et M. Mohamed El Bouhmadi

conserve la fonction de Vice-présidente générale, Amina Daoudi (Cooper Pharma) occupera le poste de Secrétaire générale, tandis que Salim El Guermai (Galenica) devient Trésorier général, épaulé par Pierre Labbé (Maphar). La liste des vice-présidents reflète la diversité du secteur : Mohamed Al Alami (Hikma), Samir Bachouchi (Bottu), Adil Belghzal (Steripharm), Leila Benjelloun Touimi (Afric Phar), Mohamed El Bouhmadi (Zenithpharma) et Myriam Lahlou Filali (Pharmed). Quant à Layla Laassel Sentissi, elle continuera à assurer le poste de Directrice exécutive de la FMIP.

Dans son premier discours, Yasmine Lahlou Filali a salué l'action de l'ancien Bureau et affirmé sa volonté de «consolider les acquis, travailler avec sérénité et méthode» afin de renforcer la souveraineté pharmaceutique du Royaume et de consolider la confiance sanitaire, en particulier en matière d'accès et de disponibilité des médicaments.

Cette nouvelle orientation intervient dans un contexte marqué par de profondes réformes du système de santé au Maroc. La FMIP entend s'inscrire pleinement dans cette dynamique, en privilégiant un dialogue rigoureux avec les autorités publiques et l'ensemble des acteurs de la santé.

Les priorités stratégiques sont clairement définies : soutenir la production locale pour renforcer la souveraineté pharmaceutique, sécuriser l'approvisionnement en médicaments essentiels face aux crises sanitaires, stimuler l'innovation et la recherche clinique, tout en accompagnant l'ouverture à l'export selon les standards internationaux.

Avec ce Bureau renouvelé et une présidence féminine inédite, la FMIP ambitionne de conjuguer continuité et innovation pour affirmer son rôle moteur dans un secteur vital, générateur d'emplois, d'investissements et déterminant pour l'avenir de la santé publique au Maroc.

Suspension de l'arrêté réduisant les remises sur les génériques : un répit de trois mois pour les pharmaciens en France

Le bras de fer engagé depuis l'été entre les pharmaciens d'officine et le gouvernement français a connu un tournant. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé, mercredi 24 septembre, la suspension partielle, pour une durée minimale de trois mois, de l'arrêté du 6 août qui réduisait les remises commerciales sur les médicaments génériques. Cette décision, fruit d'une rencontre

entre Matignon, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et les syndicats représentatifs des pharmaciens (FSPF et USPO), met en pause une réforme jugée pénalisante par la profession.

L'arrêté contesté avait plafonné les remises accordées par les laboratoires sur les génériques à 30 % du prix de vente, contre 40 % auparavant. Il prévoyait également une baisse progressive jusqu'à 20 % d'ici juillet 2027. Pour les pharmaciens, ces remises constituent un levier essentiel pour soutenir leur activité et compenser la marge réduite sur les médicaments remboursés. La mesure avait donc suscité une vive contestation, allant jusqu'à une mobilisation nationale durant l'été.

La suspension décidée par le gouvernement ne signifie pas pour autant l'abandon du texte. Elle offre un répit de trois mois aux officines, le temps d'ouvrir des discussions plus larges sur l'avenir économique et sanitaire de la profession. Matignon a salué un «accord équilibré» qui combine «des réponses immédiates» à la crise et «des engagements structurants pour l'avenir des officines».

Au-delà de l'aspect économique, l'accord prévoit un élargissement du rôle des pharmaciens dans l'offre de soins de proximité, notamment dans les territoires fragiles et les zones rurales. Ainsi, 900 pharmacies bénéficieront d'un accompagnement pour développer des missions de santé publique. Les pharmaciens seront encouragés à prendre en charge certains soins de première intention, comme les petites plaies ou brûlures, particulièrement dans les communes dépourvues de médecins.

Le texte ouvre également la voie à de nouvelles prérogatives comme la réalisation de tests d'orientation diagnostique (TROD) pour des affections courantes comme les angines ou les cystites, avec possibilité de délivrer un traitement si nécessaire. Les pharmaciens procéderont au renouvellement des ordonnances de contraceptifs oraux jusqu'à six mois après leur expiration et à la prolongation des traitements chroniques stables (hypertension, diabète) jusqu'à trois mois afin d'éviter toute rupture de soins.

Pour le président de la FSPF, Philippe Besset, ces mesures témoignent d'une reconnaissance croissante du rôle central des pharmaciens dans le système de santé. Elles traduisent également la volonté du gouvernement de renforcer l'accès aux soins de proximité, tout en répondant aux inquiétudes économiques de la profession.

Si la suspension de l'arrêté constitue une victoire provisoire pour les officines, les discussions à venir seront déterminantes pour

fixer l'équilibre entre régulation budgétaire et pérennité économique des pharmacies.

Finastéride : plus de 100 cas de troubles psychiatriques signalés en France depuis 1985

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM, France) a commandé au Centre régional de pharmacovigilance de Limoges une expertise sur les effets indésirables psychiatriques liés au finastéride 1 mg, utilisé dans le traitement de l'alopécie androgénétique. Cette démarche fait suite à l'analyse de la base nationale de pharmacovigilance qui a mis en évidence 110 cas de troubles psychiatriques, seuls ou associés à des troubles sexuels, survenus entre 1985 et mai 2024. La majorité concernaient de jeunes patients (âge médian : 30 ans), traités en moyenne pendant six ans.

Près de 67 % des cas étaient graves dont un suicide et quatre tentatives. Près de 30 % des patients ont déclaré que ce traitement a eu un impact majeur sur leur vie personnelle, familiale ou professionnelle. Dans la moitié des cas, les troubles n'étaient pas résolus au moment de la déclaration, même après arrêt du traitement. Certains de ces troubles ont persisté trois ans chez 50 % des patients et plus de huit ans pour un quart d'entre eux. Depuis mai 2024, deux nouveaux suicides ont été signalés.

Ces données renforcent la conviction de l'ANSM qui considère que le rapport bénéfice/risque du finastéride 1 mg dans la prise en charge de la calvitie est défavorable. L'agence estime que les mesures européennes actuelles sont insuffisantes et poursuit son action nationale pour mieux informer patients et professionnels.

L'Agence française recommande aux patients d'interrompre le traitement en cas de symptômes dépressifs, idées suicidaires ou troubles sexuels, et consulter rapidement un médecin. Elle recommande aux médecins de surveiller l'humeur et la fonction sexuelle, d'interrompre le traitement si nécessaire et réévaluer régulièrement la pertinence de la prescription. Quant aux pharmaciens, ils doivent orienter les patients vers leur médecin en cas de troubles psychiques ou sexuels signalés.

L'ANSM insiste sur la vigilance accrue face à un médicament prescrit à des hommes jeunes et en bonne santé, exposés à des effets indésirables graves et parfois persistants.

Journée mondiale des pharmaciens 2025

*Pensez santé
Pensez Pharmacien*

25 septembre 2025